

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la **séance ordinaire qui se tiendra le 8 novembre 2022** à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de Ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

DM2022-0115 8, rue St-Urbain, lot 3 246 528 du cadastre du Québec

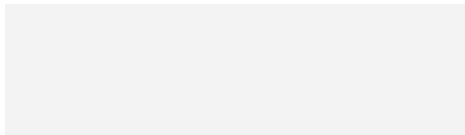
Autoriser la subdivision en deux du lot 3 246 528, avec une profondeur de lot de 24,28 mètres (ligne médiane) pour le nouveau lot #2 de 477,5 m² créé pour englober la maison et le garage détaché du 8, rue St-Urbain, alors que la profondeur minimale prescrite dans la zone H-244 est de 26 mètres.

DM2022-0117 150, rue Champlain, lot 6 152 614 du cadastre du Québec

Autoriser une exemption de 22 cases de stationnement sur les 22 requises pour la phase II des Résidences du collège de Valleyfield, soit un ratio de zéro case par logement ou chambre, alors que le ratio prescrit pour cet usage est de 0,75 case/logement et 1 case/3 chambres pour la partie « hébergement ».

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 19 octobre 2022.



Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe